



17 Bis rue de la Mairie
50330 VICQ-SUR-MER
Tél : 02.33.54.31.96
Mail : mairie@vicq-sur-mer.fr

Accusé de réception en préfecture
050-200057362-20241112-A2024-056-AR
Date de télétransmission : 12/11/2024
Date de réception préfecture : 12/11/2024

ARRETE DE VOIRIE PORTANT AUTORISATION DE VENTE AU DEBALLAGE

A2024-056

Le 1^{er} adjoint au Maire de VICQ SUR MER

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 2212-2 et suivants ;

Vu la loi du 25 juin 1841 complétée par celle du 30 décembre 1906 relative aux ventes au déballage ;

Vu le décret no 62-1463 du 26 novembre 1962 modifié par décret no 89-690 du 22 septembre 1969 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°44-2020 du 31 mars 2020 interdisant l'accès au littoral ;

Considérant la demande de vente au déballage d'objets confectionnés par les adhérents, bouquets de fleurs... demandée par Mme Claudine DOREY, présidente de l'association transmission des cultures et du patrimoine Angoville-Cosqueville-Vrasville, basée au 17 bis rue de la Mairie 50330 VICQ SUR MER

Arrête

Article 1 : L'autorisation sollicitée par Mme Claudine DOREY lui est accordée pour organiser une vente au déballage d'objets confectionnés par les adhérents, bouquets de fleurs... **le 1^{er} décembre 2024** au point suivant :

17 bis rue de la Mairie 50330 VICQ SUR MER

Article 2 : Pendant la durée de cette vente, il est interdit à Mme Claudine DOREY de recevoir dans le lieu où elle organise sa vente, des marchandises différentes de la catégorie de celles annoncées.

Article 3 : Le présent arrêté qui sera notifié à Mme Claudine DOREY sera affiché par ses soins, sur les lieux de la vente.

Article 4 : Le 1^{er} Adjoint au Maire de Vicq sur Mer et Monsieur le commandant de brigade de gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vicq sur Mer, le 12 novembre 2024

Le 1^{er} adjoint au Maire
Dominique HAUCHECORNE

